



- LES ZONES URBAINES**
- UCB** Zone centre Bourg
 - UH1** Zone à vocation principale d'habitat individuel dense (UH1a)
 - UH2** Zone à vocation principale d'habitat individuel
 - UH3** Zone à vocation principale d'habitat à caractère particulier à préserver
 - UE** Zone à vocation d'activités économiques
- LES ZONES A URBAINISER**
- AUS** Zone d'équipements de santé
 - 2AU** Zone d'urbanisation future à court terme
- LES ZONES AGRICOLES**
- A1** Zone agricole à préserver
 - A2** Zone agricole
 - A2a** Zone agricole ancienne, distillerie, élément du patrimoine
- LES ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- N1** Zone naturelle à protection forte
 - N2** Zone naturelle habitée
 - N2e** Zone d'équipement (cimetière, station d'épuration)
 - N2t** Zone d'équipement (Cap 21, domaine de l'émeraude)
- INFORMATIONS GRAPHIQUES**
- Zonage
 - Limites communales
 - Courbes de niveau (équidistance de 10 m) et points d'altitude
 - Cours d'eau principaux
- PRESCRIPTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme
- EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5-8 du code de l'urbanisme
 - Secteurs de mixité sociale : 20% au titre de l'article L. 123-1-5-16 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé pour mixité sociale : 100% au titre de l'article L. 123-2b du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-2c du code de l'urbanisme
- EQUIPEMENTS PUBLICS**
- Cimetière
 - Eglise
 - Mairie
 - Stade
 - Ecole

N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Station d'épuration	Commune	1 200
2	Cimetière	Commune	28 000
3	Roadside Est du Bourg	Commune	9 736
4	Organisation du stationnement le long de la RN 3 à Fond Marie-Reine	Commune	1 855
5	Station d'épuration	Commune	4 070
6	Reservoir	Commune	720
7	Station d'épuration	Commune	5 740
8	Musée	Commune	805

